

Réunion CCCA

25 septembre 2012

Ordre du jour : calendrier des réunions 2012-2013

M. MALMARTEL, en guise d'introduction, évoque le contexte économique et les projets du gouvernement susceptibles de concerner le dialogue social entre les OS et le CCCA:

- La loi sur les contrats d'avenir actuellement en discussion, qui concernera les jeunes à travers un parcours de qualification.
- Le contrat de génération, qui permettra le maintien en activité d'un senior en tant que tuteur d'un jeune embauché dans l'entreprise. Il devrait donner lieu à obligation, selon la taille de l'entreprise : +300 salariés, obligation de signer un accord collectif et sanction en cas d'échec, règle plus souple pour les entreprises de moins de 300 salariés.
- La mise en place d'un service public de l'orientation placé sous la responsabilité des conseils régionaux.
- La réforme de la taxe d'apprentissage demandée par l'association des régions de France, qui en revendique la gestion.
- Grand plan gouvernemental sur le logement social qui pourrait à terme permettre de favoriser l'activité et donc le recrutement d'apprentis.

D. Munoz brosse un rapide tableau de la rentrée dans les CFA : baisse des flux d'entrée et poussée du taux d'abandons.

L'effectif au 1^{er} septembre est en retrait par rapport à 2011 à la même date, un flux d'entrée en baisse donc pour la quatrième année consécutive. (sur 4 ans, CAP : -10,5%, BP : -4,4%, Bac PRO : -6,1%). Il souligne également une inflation du taux d'abandon en CAP 1^{ère} année avec 23,9% d'apprentis perdus pour l'année 2011-2012. La CGT demande si une analyse des causes de rupture est en cours. D. Munoz n'en a pas connaissance. Il pense que l'augmentation du nombre de ruptures est à corréliser avec une augmentation du nombre de fermetures d'entreprises, et peut être également un taux d'abandon plus élevé dans les entreprises nouvellement recrutées par les développeurs. YPAREO permettrait de faire des statistiques sur ce thème pour autant qu'on ait le temps dans les CFA de rechercher les causes d'abandon, de les classer et de les saisir dans le logiciel. Ce qui ne semble pas être à l'ordre du jour actuellement. Pourtant il nous semble qu'à l'heure où le problème de la chute d'effectifs devient une cause de licenciements et plans sociaux dans le réseau, il serait pertinent de se pencher sur cette question. D. Munoz regrette que nombre de CFA n'organise pas un meilleur suivi des jeunes avec entre autre l'appui de formateurs référents. Après un bref échange sur la (non)reconnaissance en temps de travail de la mission de formateur référent, D. Munoz laisse la parole à M. MALMARTEL qui nous propose un calendrier de réunions pour 2012/2013. Les organisations syndicales y ajouteront quelques points.

Calendrier des réunions pour 2012/2013:

<p>30 octobre 2012</p> <p>10H-16H</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Point situation financière • Point sur les effectifs • Accord sur la portabilité • Accord séniors • Prévoyance Gros Risque (1) 	<p>Les 2 accords en question arrivent à échéance (à prolonger)</p> <p>A notre demande, A. Lefrère nous donne 2 raisons à l'introduction de la prévoyance dans notre calendrier: économies possibles et gommage des différences entre cadres et ETAM.</p>
<p>3 décembre 2012</p> <p>10H-16H</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accord collectif ETAM-IAC 1 • Astreinte et logement de fonction 	<p>FO demande que l'on mette également les salaires en décembre. M. Malmartel préfère attendre d'avoir les budgets actualisés et leur analyse.</p>
<p>15 janvier 2013</p> <p>10H-16H</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Point conjoncture, effectifs • Salaires • Accord collectif ETAM-IAC 2 	
<p>12 février 2013</p> <p>10H-16H</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accord collectif ETAM-IAC 3 • Prévoyance Gros Risque (2) • Point régionalisation • Mutuelle 	<p>Concernant la mutuelle, il s'agit de rencontrer Pro-BTP afin de boucler les besoins de formation des représentants syndicaux dans la commission de suivi de l'accord sur la couverture santé.</p> <p><i>Remarque : la première commission aura lieu en 2014. Nous donnerons alors les noms des 2 représentants.</i></p>
<p>9 avril 2013</p> <p>10H-16H</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accord collectif ETAM-IAC 4 • Prévention des RPS, CHSCT, document unique • Point sur la GPEC 	<p>Concernant le second point (RPS, DU) il s'agit d'un point sur les travaux en cours menés au niveau national dans le réseau.</p>
<p>21 mai 2013</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Formation tout au long de la vie. Bilan et Perspectives. • Prévoyance Gros Risque (3) • Accord collectif ETAM-IAC 5 • Point sur le plan d'action/les accords égalité prof. Homme/femme 	

- FO demande une autre réunion sur les salaires en juin, M. Malmartel répond que le CCCA envisage à priori de traiter cette question uniquement en janvier. Face à l'insistance des OS, il répond qu'une autre réunion pourra avoir lieu en juin si nécessaire.
- La CGT demande une augmentation du crédit d'heures par organisation syndicale. Nous expliquons que c'est le même (64H/mois) depuis 30 ans, que nombre d'accords ont été signés (sénior, égalité professionnelle, mutuelle, formation tout au long de la vie ...etc.) et qu'il est difficile d'organiser correctement le suivi de ces accords. Nous demandons 70H (soit 10 jours de 7H). Le CCCA va réfléchir à la demande. Concernant le crédit de journées, ils en accorderont 16 par organisation syndicale au lieu de 12. C'est F. Vinet qui tient le compte des journées prises ou restant à prendre.
- La CFDT demande une réunion travail sur le thème des plans sociaux et notamment les critères de licenciements. FO appuie la demande en évoquant les problèmes dans 2 régions et s'étonne qu'en Picardie un accord dérogatoire ait été proposé et que peu de temps après le même accord ait été proposé en Normandie. A. Lefrère précise que cela ne vient pas du CCCA. M. Malmartel regrette le manque de dialogue et d'entente sur place et nous rappelle que nous pouvons l'interpeler lorsqu'il y a des situations difficiles à régler et que le CCCA interviendra dans les limites de son pouvoir.

Questions diverses sur des points techniques concernant l'accord couverture complémentaire santé :

- Les CDD adhèrent de plein droit comme les CDI, nous demandons s'il y a une durée minimale en dessous de laquelle l'adhésion ne peut avoir lieu. A priori non, mais des contraintes d'ordre technique peuvent avoir un caractère limitant. Le CCCA se rapprochera de Pro BTP pour éclaircir ce point.
- La CFTC demande également des explications sur la participation CCCA au financement de la mutuelle. D. Munoz explique que, le coût sera « noyé » dans le budget normé. Si une association est excédentaire ou à l'équilibre, elle assurera le financement de la complémentaire santé par ses propres moyens. Si une association est déficitaire et ne peut couvrir cette dépense, alors le CCCA prendra en charge la cotisation mutuelle à hauteur de 40% comme prévu par l'accord. 40% est un maximum. Le CCCA souhaite que l'association cherche aussi des fonds ailleurs...

Fin de réunion à 13H
Brigitte et Françoise